

**VILLE DE LA FERTE GAUCHER**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2007**

L'an deux mille sept, le douze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Docteur JAUNAUX, Maire.

**Etaient présents** : Dr JAUNAUX, Maire-. MM. MONDOLOT. Mme DOUBLET. Mr LEFORT.  
Mr. CRAPART. Mr GUINAND. Mr REVOILE. Mme LAVIRON (*a quitté la  
séance à partir de la délibération n°111*), Adjoints.  
Mr CHEMEL (*présent à partir de la délibération n° 106*). Mme VIAENE. Mme DARSON.  
Mr JACQUES. Mr TEINTURIER. Mme CAIN.

**Absents excusés** : Mr PAILLA. Mme VAN PRAET. Mr VAN ACKER. Mme BILLAUD.  
Mme BELKANEM. Mr GERMON. Mr DELAUNAY. Mr KECK.

**Absents représentés** : Mr DELISLE par Mr REVOILE  
Mme MASSON par Mr GUINAND

Le compte rendu du dernier Conseil a été adopté à l'unanimité.  
Secrétaire de séance : Mme CAIN

Date de convocation/affichage : 06.07.2007  
Date affichage compte-rendu : 17.07.2007

-----

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

§ **ACCEPTE** la décision modificative n° 3 Budget Ville pour le recouvrement de la redevance pour non-réalisation d'aire de stationnement d'un montant de 15 000 FRF ( 2 286.74 €) : titre n° 576 en raison d'un changement de raison sociale et d'adresse.

***DEPENSES D'INVESTISSEMENT***

**ARTICLE** : 1345-020 + 2300,00 € annulation du titre de 2000

***RECETTES D'INVESTISSEMENT***

**ARTICLE** : 1345-020 + 2300,00 € redevance pour non réalisation d'aire de stationnement

§ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 4 au contrat d'affermage de son service d'eau potable avec la société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux intégrant la réalisation du raccordement du forage de la Bégonnerie dans les obligations du délégataire.

Il a été exposé que compte tenu d'une part, de situations critiques rencontrée récemment et de la demande supplémentaire prévisible liée aux projets urbanistiques, et d'autre part de l'inadaptation des ouvrages actuels pour assurer la production sécurisée de la quantité suffisante d'eau potable, la Collectivité a décidé d'adhérer au projet de maillage des réseau à partir des ressources du Provinois dont la mise en service est prévue en 2011, pour alimenter La Ferté Gaucher.

Dans l'attente de la finalisation de ce projet, il convient de réaliser des travaux urgents de renforcement et sécurisation de la production jusqu'à la mise en service du raccordement futur.

Il existe un forage réalisé au lieu-dit La Bégonnerie en 1991, lequel n'a jamais été mis en service pour l'alimentation en eau potable de la Collectivité pour des motifs de qualité de l'eau insuffisante.

Compte tenu des situations critiques auquel le délégataire et la collectivité ont du faire face à l'occasion des sécheresses de 2003, 2005 et 2006, la Collectivité a demandé à son délégataire d'analyser les solutions alternatives qui permettraient de sécuriser la production.

Le délégataire a réalisé une nouvelle campagne de test sur le forage de la Bégonnerie et la capacité disponible comme la qualité de l'eau s'avèrent suffisantes pour envisager l'exploitation de ce forage.

Dans ce cadre, la Collectivité a demandé au Fermier de lui indiquer les conditions dans lesquelles il pourrait réaliser ces investissements matériels nécessaires et non prévus au contrat d'affermage et en assurer le financement.

La Collectivité et le Fermier ont étudié, dans le cadre de la durée résiduelle du contrat, la répercussion qui résulterait de la mise en œuvre de ce programme de travaux sur le prix global de l'eau.

Il a été constaté que l'impact du coût de ces travaux conduirait à une augmentation manifestement excessive du prix de l'eau.

La Collectivité a donc demandé au Fermier, qui a accepté, de reformuler sa proposition dans le cadre d'une prolongation de 4 ans de la durée du contrat d'affermage conformément aux dispositions en matière de prolongation des contrats de délégation des services publics prévues par l'article L1411-2 b) du Code Général des Collectivités Territoriales (échéance au 31 décembre 2013).

Cette prolongation de durée permet ainsi un meilleur étalement des investissements jusqu'à la mise en service du futur raccordement sur le réseau du « maillage du Provinois », et conduit à limiter la hausse du tarif de l'eau. L'impact des travaux représente 0,134 €/M3.

Monsieur Crapart précise que les réserves dont dispose le budget Eau devraient permettre d'absorber l'impact financier de ces travaux.

§ **DECIDE** l'acquisition d'un terrain de 2 000 m<sup>2</sup> pour la construction du CINEMA dans la zone du Bois Clément (parcelle D 1424 p) à proximité du rond-point au prix de 1 000 €

§ **ANNONCE** que les membres de la Commission d'Ouverture des Plis du Cinéma dans le cadre de la mise en place de la délégation de service public pour la gestion du cinéma seront désignés lors du prochain conseil municipal. Les membres du conseil intéressés peuvent donc faire acte de candidature.

§ **DECIDE** de vendre deux lots (N° G274 et G275) de 2500 M2, à la Z.A.E. à Monsieur Rambach pour un montant de 13 €/le M2.

**CONFIRME** également sa délibération du 9 novembre 2005 qui précisait que différents acquéreurs, dont **messieurs Wattiez, Rivet et Alexandre**, étaient intéressés par l'acquisition de terrains dans la ZAE. Toutefois un nouveau bornage de la ZAE ayant modifié les surfaces de ces terrains, le Conseil Municipal décide de prendre une nouvelle délibération, intégrant les modifications de surface et de prix de vente à 13 €/le M2 :

- Mr Wattiez : lot G272 de 4 739 M2
- Mr Alexandre : lot G276 de 1 729 M2
- Mr Rivet : lot G277 de 1 734 M2

Le maire informe le conseil municipal que tous les terrains de la ZAE sont maintenant vendus.

§ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un Bail pour la location d'une cellule dans l'hôtel d'entreprises durant 9 années entières soit du 15 mai 2007 au 14 mai 2016 pour un montant annuel de 6 864 €HT avec la SARL DEMONIAK-MOTORS dont le siège social est à

COULOMMIERS (Seine et Marne) 56 rue du Général Leclerc, représentée par Monsieur LABAEID Samy, Gérant.

§ **ACCEPTE** de signer un contrat de maintenance avec la Société A2C ABSORPTION CHAUFFAGE CLIMATISATION (6 rue des Pleux – 77640 JOUARRE) pour définir les prestations de services relatives à l'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour une durée d'un an.

Forfait annuel de 4 400 €HT, soit 5 262,40 €TTC

§ **FIXE** le prix du repas à la cantine scolaire à **3,80 €** pour l'année scolaire 2007-2008.

§ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société RGC RESTAURATION « Les Petits Gastronomes » (*moins disante après une mise en concurrence*) pour une durée d'un an à compter du 4 septembre 2007 pour la livraison des repas à la cantine de l'Ecole élémentaire et de l'Ecole maternelle.

§ **DECIDE** la cession du terrain de camping Joël Teinturier à la SCI du PRIEURE (exploitant de terrains de camping en France) pour la somme de 470 000 €

§ **ACCEPTE** d'annuler la délibération n°96/2006 du 23 janvier 2006, qui prévoyait le versement d'une commission à une agence immobilière dans le cadre de la vente du terrain de camping à la société pressentie à l'époque. Il faut maintenant autoriser le paiement de frais à l'agence IMMOBAT pour la vente prévue au bénéfice de la SCI du PRIEURE. Ces frais s'élèvent à 26 604 €

§ **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer un appel à candidature pour désigner un maître d'œuvre chargé de l'étude et du suivi des travaux de voirie nécessaire pour désenclaver une partie des terrains de la ZAE.

Le maire précise que tous les aspects techniques (tracé de la route, etc.) seront examinés lors d'une prochaine commission de travaux.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### § **Association EQUILIBRE**

Hervé Crapart, adjoint chargé des Finances, fait le point sur la situation d'Equilibre. Sans s'immiscer dans les affaires propres aux associations, il regrette que des dissensions au sein d'une association amène à créer une nouvelle structure, qui pratique les mêmes disciplines et sollicite également une subvention auprès de la commune. Il précise ainsi que la commune n'a pas pour vocation de verser deux subventions pour la même activité. Il en est de même pour la mise à disposition de salles.

##### § **Eoliennes**

Une enquête est en cours de réalisation auprès des habitants du Buisson, où est projetée l'éventuelle implantation d'une éolienne. Monsieur le Maire précise que le conseil municipal prendra une décision sur ce dossier en conformité avec les souhaits exprimés par les habitants du Buisson.

##### § **Bacs enterrés**

Roger Revoile souligne que la société semble avoir des difficultés pour terminer l'équipement des bacs enterrés. Il a demandé au SMICTOM de régler au mieux et au plus vite ce problème.

### **§ Travaux rue de Bellot**

Trois Moulins Habitat va lancer des travaux rue de Bellot, au niveau des abords des bâtiments et des espaces verts. Le maire a dans ce cadre demandé à l'organisme HLM qu'il étudie la possibilité de créer une voie nouvelle pour désenclaver une partie des bâtiments.

### **§ Tour de France**

Le maire revient sur l'organisation du Tour de France et tient à féliciter chaleureusement les bénévoles, les services techniques de la commune et la Police municipale pour le travail accompli, qui a contribué largement au bon déroulement de cette journée mémorable.

*Pour copie conforme  
Le Maire,*